

Table Ronde : "Les Femmes dans les Musiques du Monde"

La programmation des Joutes musicales 2009 ont présenté de nombreuses productions féminines ainsi qu'un éclairage de la pratique actuelle des femmes dans les musiques traditionnelles et dans leur création. L'objectif de cette table ronde a été de faire témoigner des artistes sur la place de la femme dans la tradition qu'elles portent.

Anne Quentin, journaliste, spécialisée dans les politiques culturelles

Avec **Reine Prat** : chargée de mission Égalités au Ministère de la Culture

Isabelle Courroy du groupe Aksak : musicienne, Balkans-France

Mieko Miyazaki : chanteuse, Japon

Evelyne Girardon : chanteuse, France

Alexandra do Nascimento : musicienne, Brésil-France

Le groupe La Mal Coiffée : chanteuses, Occitanie

Hélène Labarrière : musicienne, France

Bielka : chanteuse, Russie

Houria Aïchi : chanteuse, Aurès-Algérie

Hend Zouari : musicienne, Tunisie

Senem Diyici : chanteuse, Turquie

Batista Aquaviva : chanteuse, Corse

Frank Tenaille : journaliste

Sylvain Girault : chanteur, directeur du Nouveau Pavillon – Scène de musiques traditionnelles et vice-président de la FAMDT

Anne Quentin : Nous allons débattre de la situation des femmes dans les musiques du monde, et plus généralement dans le champ des arts et de la culture. Parmi nos invités, des artistes : **Isabelle Courroy, du groupe Aksak, Mieko Miyazaki, Évelyne Girardon, Alexandra Do Nascimento, les chanteuses du groupe La Mal Coiffée, Hélène Labarrière, Bielka, Houria Aïchi, Hend Zouari et Senem Diyici**. Nous accueillons également **Christiane Hummel**, sénatrice du Var, maire de La Valette et membre de la délégation du droit des femmes au Sénat. A ses côtés, **Reine Prat**, Chargée de mission au Ministère de la Culture pour l' « égalité et la mixité dans le spectacle vivant », auteure de deux rapports¹ sur le sujet et **Sylvain Girault**, vice-président de la FAMDT.

Plutôt que de nous limiter à un état des lieux, certes consternant, nous allons tenter de voir quels sont les moyens d'agir pour changer la situation. Ce débat est important pour deux raisons : d'abord parce qu'aucun champ artistique n'est épargné par la question de l'inégalité, ensuite parce qu'on a très peu de données exactes concernant le champ des musiques du monde. Et surtout, il y a une imbrication réciproque entre le

1 « Pour l'égal accès des femmes et des hommes aux postes de responsabilité, aux lieux de création, aux moyens de production, etc. » juin 2006

<http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/rapports/prat/egalites.pdf>

2 « De l'interdit à l'empêchement » mai 2009

http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/rapports/egalite_acces_resps09.pdf

champ artistique et le champ professionnel, qui ne peuvent être analysés séparément. Qui dirige les lieux de diffusion, donc qui programme dans ces lieux ? Quelle place dans l'art est faite aux femmes, ou quelle place y prennent-elles ? Enfin, quelle conscience ont-elles de la sélection voire de l'exclusion qu'elles subissent ? De nombreuses femmes, en effet, m'ont avoué qu'il leur avait fallu attendre le rapport de Reine Prat pour se rendre compte du peu de place qu'elles occupaient dans tous les champs artistiques confondus. La question de la conscience des mécanismes d'exclusion est donc intéressante à soulever.

Les quelques chiffres dont on dispose sont absolument sans appel. Dans les musiques traditionnelles par exemple, seulement 5 à 10% des instrumentistes sont des femmes, pour 58% de femmes présentes dans le chant. La voix serait-elle un don, tandis que l'instrument, qui requiert un apprentissage, serait moins accessible aux femmes ? Par ailleurs, elles sont très peu présentes dans les postes de direction : 90% des institutions musicales sont dirigées par des hommes, et le taux de masculinité atteint même 97% dans le champ des musiques contemporaines. Le constat est clair : que les femmes soient artistes ou professionnelles, elles sont parfaitement minoritaires à tous les échelons du pouvoir dans le secteur artistique. Elles y sont tellement minoritaires qu'on a du mal à penser qu'il n'y aurait là que la résultante d'une fatalité, d'une « sélectivité naturelle ». Et ce n'est pas un hasard si le rapport de Reine Prat s'intitule « de l'interdit à l'empêchement ». Parce qu'effectivement, il n'y a aujourd'hui aucun interdit pesant sur les femmes pour l'accès aux postes de responsabilités auxquelles elles peuvent prétendre, mais il y a en revanche de très nombreux empêchements.

A quel moment intervient cette sélection, cette exclusion du cénacle artistique ? Qu'est-ce qui peut évoluer, qu'est-ce qui a évolué et pourquoi les choses évoluent-elles aussi lentement ? Nous allons faire le point avec Reine Prat, qui a publié un premier rapport en 2006, dressant un état des lieux de la situation, puis un second rapport, en 2009, dans lequel elle a essayé de mesurer ce qui avait évolué, voire ce qui avait régressé en matière d'égalité sur les trois années écoulées. Nous tenterons de voir ensemble comment s'emparer du sujet politiquement et artistiquement, avec les musiciennes ici présentes.

Reine Prat : Je suis effectivement chargée d'une mission que je qualifie d'improbable ou, de manière plus optimiste, de performative. Elle m'a été confiée en 2005 par Jérôme Bouët, directeur de la musique, de la danse, du théâtre et du spectacle au Ministère de la Culture. On s'est en effet avisé un beau jour que, quand on réunit des professionnels du spectacle vivant, on se retrouve dans des réunions quasi-exclusivement masculines : les représentants de nos professions sont des hommes puisque ce sont eux qui accèdent massivement aux plus hauts niveaux de responsabilité et de visibilité. Cette situation a soudain paru intolérable, et il m'a été demandé de travailler sur la question. Mon travail a abouti à la publication d'un premier rapport en 2006 qui a été diffusé très largement. Grâce à un écho conséquent dans la presse, la mission a été reconduite par le successeur de J Bouët, Jean de Saint-Guilhem et j'ai rédigé un second rapport, en 2009, dans lequel je fais état des changements qu'on a pu observer en trois ans – on peut difficilement parler d'évolutions – tout en approfondissant l'analyse : comment en arrive-t-on à de telles disparités ? quels sont les blocages qui font qu'on peine à sortir de ces situations ? J'essaie aussi d'émettre des propositions concrètes qui puissent impulser des changements et je rends compte des initiatives qui ont été prises par le ministère, des collectivités territoriales, des centres de ressources et par des collectifs constitués en région par des professionnels du secteur. D'un point de vue quantitatif, les changements sont, pour le moins, paradoxaux et sans cohérence d'un secteur d'activité à l'autre. Je prendrai mes exemples dans l'ensemble des arts du spectacle et pas seulement dans le champ des musiques traditionnelles.

Quelles avancées peut-on constater ? En 2006, aucun des cinq théâtres nationaux consacrés à la création dramatique n'avait jamais été dirigé par une femme - et ce depuis la création du premier d'entre eux, la Comédie Française. Aujourd'hui, trois femmes dirigent un théâtre national : Muriel Mayette à la Comédie Française, Julie Brochen au Théâtre National de Strasbourg et Dominique Hervieu au Théâtre National de Chaillot. En ce qui concerne les centres dramatiques nationaux, on n'avait jamais vu plus de trois directrices, simultanément, au sein de ce réseau composé d'à peu près quarante établissements. Quatre nouvelles directrices ont été nommées depuis 2006. Sur les quatre, trois se sont présentées et ont été nommées en codirection (ce qui est un phénomène relativement récent, les tutelles ayant longtemps répugné à ne pas avoir « un seul chef » à la tête d'un établissement). Et parmi ces nouvelles directrices on ne compte aucune metteuse en scène (l'une est actrice, deux écrivaines, une dramaturge) alors que ces établissements sont traditionnellement dirigés par des metteurs en scène. On peut se réjouir de la diversification des profils de direction qu'ont occasionné ces nominations, mais on peut, à l'inverse, déplorer la difficulté que nous avons toujours, en France, à reconnaître la légitimité des metteuses en scène.

Dans le domaine de la musique, on compte encore moins de femmes aux postes de responsabilité. Claire Gibault a longtemps été la seule chef à la tête d'un orchestre permanent en France. Graziella Contratto lui a succédé à la direction de l'Orchestre des Pays de Savoie, avant d'être elle-même remplacée par un homme. Il

n'y a donc plus en France aucune femme qui dirige un orchestre permanent en région. Entre temps on a vu accéder une femme à la tête d'un orchestre national, la Finlandaise Susanna Malki, qui dirige l'Ensemble intercontemporain. Le contemporain, comme le baroque, est un peu plus ouvert aux chefs femmes que le symphonique, la plupart du temps parce qu'elles créent elles-mêmes leur ensemble.

Venons-en à la danse, domaine considéré, du moins à l'époque moderne, comme particulièrement féminin (ce n'était pas le cas au 17^{ème} siècle par exemple) : en 2006, 57% des centres chorégraphiques nationaux étaient cependant dirigés par des hommes, ce qui laissait aux femmes 43% des directions. Or le pourcentage de directrices est passé à 38% en 2007, puis à 32% en 2008 et, d'après les pronostics, on arrivera à 25% en 2009.

Comment expliquer cette soudaine disparition de chorégraphes femmes jugées aptes à diriger un Ccn ? On entend dire qu'elles n'ont pas « la niaque », que la danse s'émancipant de la catégorie des arts dits mineurs devient un enjeu de pouvoir où les hommes reviennent en force. Il faut sans doute aller plus loin dans l'analyse et interroger les systèmes de valeurs, les critères sur lesquels se fonde le jugement artistique notamment.

Anne Quentin : Concernant la direction de ces lieux, sur quoi se fonde cette inégalité de traitement envers les hommes et les femmes ?

Reine Prat : Tout d'abord, il y a peu de candidates. Nous avons une telle habitude que ce soient des hommes qui dirigent, qu'il faut déjà beaucoup d'imagination quand on est une femme pour s'imaginer à cette place et on n'y est pas encouragée. Depuis trois ans, au sein du Ministère de la Culture, un certain nombre d'individus, hommes et femmes, ont commencé à se rendre compte du problème et y travaillent en sollicitant et en accompagnant des candidatures. Nous recueillons de nombreux témoignages de candidates qui ont vécu des expériences douloureuses, qui ont essuyé des refus à des postes de directions alors qu'elles se présentaient à compétences égales avec leurs concurrents masculins. C'est pourquoi il faut une conviction collective pour s'imposer.

Anne Quentin : Il existe un phénomène intéressant, à savoir que les femmes parviennent assez facilement aux postes de numéro deux dans les institutions. Un effet que tu décris joliment comme un « plafond de verre », sorte de plafond invisible entre numéro deux et numéro un et au-delà duquel les femmes ne passent plus.

Reine Prat : Pour l'accès aux directions, deux types de critères entrent en ligne de compte. Dans le meilleur des cas, c'est le critère de la compétence, sur lequel les femmes sont tout à fait à égalité avec les hommes. Mais il existe un autre critère, d'ordre symbolique, au nom duquel les hommes sont nécessairement favorisés. La représentation symbolique du pouvoir masculin se reproduit dans les codes et les habitudes sociales qui caractérisent l'être-ensemble dans les sphères de pouvoir. On m'explique par exemple qu'un maire qui a toujours eu affaire à un homme à la tête de son théâtre a intériorisé un certain mode de relation (on est « entre hommes »...), qu'il pense devoir abandonner s'il avait affaire à une directrice. Cela génère une appréhension, une peur de l'inconnu, qui l'incite à privilégier un choix plus conforme à ce qu'il connaît. Ce n'est plus dès lors la seule compétence qui préside au choix. A cela s'ajoute le phénomène des réseaux qui fonctionnent aussi « entre hommes ».

Les comportements genrés à l'embauche ne jouent pas seulement pour l'accès aux directions mais également pour la composition des équipes. Des responsables d'équipements témoignent des difficultés qu'ils peuvent rencontrer pour diversifier la composition de leurs équipes. Pour des fonctions d'assistantat, les candidates – souvent surdiplômées – sont plus nombreuses que les candidats. Sur un poste de chef de service ce sera, curieusement, l'inverse. Pour résumer, les filles se présentent à bac + 5 comme assistantes, tandis que les garçons postulent directement, à bac +2, à des postes de responsables, et sont recrutés. On peut en déduire, avec un peu d'humour, que dans nos maisons, des postes à responsabilité sont occupés par des gens qui n'ont pas toujours la formation nécessaire, mais peuvent s'appuyer sur des assistantes... qualifiées. Je caricature, mais ce n'est jamais que forcer le trait pour mieux comprendre les enjeux, notamment économiques, de ces situations et comportements.

Anne Quentin : Les moyens artistiques attribués aux femmes sont inférieurs en moyenne à ceux accordés aux hommes. Ce phénomène est évidemment un frein à la visibilité des femmes, notamment des artistes. Ont-elles moins de moyens parce qu'on leur en donne moins, ou parce qu'elles en demandent moins ?

Reine Prat : Les deux sont vrais. Et l'un entraîne l'autre. Il est vrai que les ressources sont inégalement réparties, que ce soit en termes de subventions, de coproductions, d'accueils en résidence, d'accès aux plateaux, aux espaces et au temps de travail etc. Virginia Woolf disait, pour ce qui concerne l'écriture, d'une « chambre à soi ». Le talent a besoin d'être cultivé, stimulé, encouragé. Or la transmission, des savoirs, des savoirs-faire et des ressources, obéit à des fonctionnements en réseaux qu'on peut qualifier d'homosociaux, essentiellement masculins. On observe une forte propension à la reproduction du même. On l'a vu pour l'accès aux directions. C'est vrai pour l'accès aux moyens de production. Les artistes « en place » mettent le pied à l'étrier à des artistes plus jeunes en qui ils se reconnaissent, en qui ils peuvent imaginer se réincarner, ce sont rarement des femmes. C'est pour éviter ces systèmes de cooptation qu'a été mis en place, pour le recrutement des instrumentistes dans les orchestres symphoniques, les auditions derrière paravent. C'est l'utilisation du paravent qui a ouvert la voie aux instrumentistes femmes.

Anne Quentin : Je disais tout à l'heure qu'il y a une situation qui est faite aux femmes, mais n'y a-t-il pas aussi une situation que les femmes favorisent ? En d'autres termes, les femmes sont-elles totalement irresponsables de la situation ?

Reine Prat : Non. Il existe un large consensus, conscient et inconscient, pour que ces situations se reproduisent. Des femmes qui travaillent dans le secteur des musiques actuelles, qui ont fait des carrières remarquables et qui dirigent des lieux, me racontaient un jour les difficultés que leur posent au quotidien les modes d'organisation du secteur : par exemple le fait que les décisions se prennent souvent autour d'un verre à « l'after » à 3h du matin, et les complications que cela entraîne pour concilier vie personnelle et professionnelle. Il faut être célibataire et sans enfants ou avoir un système de garde adapté. Le système de garde c'est le plus souvent « une femme au foyer », plus rarement une répartition équilibrée entre deux parents. Ne pas prendre en compte ces difficultés c'est ignorer les sacrifices que doivent accomplir les femmes qui choisissent de mener une carrière ET d'avoir une vie familiale. Il faut donc revoir à la fois les modes d'organisation professionnelle et les modes d'organisation familiale, admettre que ces questions relèvent de responsabilités collectives. D'abord pour des questions évidentes de justice sociale, car il n'y a pas de raison que la moitié de l'humanité soit défavorisée par rapport à l'autre. Ensuite pour des raisons économiques : c'est un gâchis de compétences et de talents qui est contraire à l'intérêt de la société. On investit dans la formation supérieure de jeunes femmes qui n'ont pas accès aux responsabilités pour lesquelles on les a formées. C'est un frein au développement économique du secteur, et c'est d'autant plus condamnable dans les périodes de grandes difficultés que nous connaissons aujourd'hui. Enfin, il y a une déperdition en matière de création artistique. C'est ce que disait Virginia Woolf au sujet de la littérature : de combien d'œuvres s'est-on privé en ne laissant pas les femmes produire ce qu'elles avaient à produire !

Anne Quentin : En abordant la question de façon dynamique, c'est-à-dire en essayant de voir ce qui peut être entrepris, une piste semble assez évidente, quoique qu'elle prête à débat. Il s'agit de l'imposition de quotas. Peut-on imaginer imposer, un certain temps, des quotas de femmes, comme cela a été appliqué en politique avec plus ou moins de réussite ? Est-ce que c'est envisageable dans un milieu généralement hostile à l'idée de quota ?

Reine Prat : Effectivement, l'idée de quotas provoque des réactions d'hostilité parfois violentes. Il faut cependant y réfléchir, de manière nuancée². Par exemple, un tiers des compagnies de théâtre subventionnées par le Ministère de la Culture est dirigé par des femmes, alors qu'on est tout juste à 15% de directrices de Centres dramatiques. Or, les directeurs de centres dramatiques sont précisément issus de ce vivier que constituent les compagnies. Il s'agirait donc de garantir que la proportion d'hommes et de femmes constatée dans le vivier se retrouve à l'identique au niveau supérieur : un tiers des centres dramatiques devrait

² La perspective d'adopter des quotas pour rééquilibrer le rapport homme/femme dans les conseils d'administration des grandes entreprises est actuellement mise en débat suite au rapport publié en juillet 2009 par Brigitte Grévy, inspectrice générale du travail, sur l'égalité professionnelle. La proposition suscite des réactions très positives du patronat comme des syndicats.

aujourd'hui avoir une directrice à leur tête. Pour cela il faut repérer les femmes qui sont susceptibles de diriger un centre dramatique, encourager leur candidature, et privilégier une femme quand elle présente un projet à d'intérêt égal à celui du meilleur candidat³. Il s'agit simplement d'objectiver une situation, de procéder à un rééquilibrage. Il n'est pas normal qu'un potentiel existant ne soit pas exploité et qu'on ne le fasse pas fructifier. Je le répète, cela veut dire que l'on se prive de talents et de compétences, parce qu'on fonctionne par systèmes de réseaux, de microcosmes, de petits mondes qui se conjuguent encore exclusivement au masculin.

Anne Quentin : Cette mission existe depuis 2006. Le Ministère de la Culture a-t-il accompli ce travail d'accompagnement ? Peut-on dire aujourd'hui aux femmes « présentez-vous, vous avez désormais plus de chances que vos candidatures soient entendues » ?

Reine Prat : Le Ministère - la DMDTS – développe cette démarche en faveur de l'égalité de manière aléatoire, en fonction des individus, que ce soit au niveau de la direction ou dans les services. Cette mission est encouragée par certains directeurs et l'est nettement moins par d'autres. Récemment j'ai été invitée à donner quatre pages d'entretien dans la revue du Ministère de la Culture, mon rapport a été publié en ligne sur le site du ministère. Au sein de la DMDTS, le Bureau de l'observation du spectacle vivant fait désormais une veille statistique sexuée. On sait chaque année quel est le pourcentage de structures subventionnées dirigées par des hommes et par des femmes, et quels moyens financiers leur sont accordés. Cela ne suffit pas à changer les choses, mais l'existence d'une veille est l'indice d'une préoccupation et donne un outil pour la décision politique. J'ai fait d'autres propositions : rédiger les textes réglementaires en précisant que les directeurs peuvent être des directrices, instaurer la parité dans les jurys... Non pas que les femmes soient plus favorables aux femmes - certaines femmes sont aussi misogynes que le sont certains hommes. Mais un jury paritaire, à priori, évite au moins qu'une femme ait à se retrouver seule face un jury exclusivement masculin. Je préconise aussi que le jury adopte des règles de bonne conduite, par exemple de ne pas poser à une candidate des questions qu'on ne poserait pas à un candidat. Des initiatives se mettent en place aussi sur le terrain, à partir de certaines collectivités territoriales ou de collectifs mixtes qui se constituent en régions. Je reviendrai sur ce point.

Anne Quentin : Je vais passer la parole à Christiane Hummel. On légifère beaucoup sur la question de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Pourtant il demeure un décalage entre cette volonté politique et la réalité. Comment se fait-il que la loi ne parvienne pas à lever ces barrières ?

Christiane Hummel : Je voudrais revenir sur mon parcours personnel, dans la mesure où la situation des femmes en politique présente certaines similitudes avec ce que j'ai entendu des propos de Reine Prat. Je suis rentrée dans la vie publique 1983. En 26 ans de carrière politique, j'ai gravi des échelons : d'abord conseillère municipale, puis adjointe à la culture - parce que les femmes avaient droit au social ou à la culture - puis adjointe aux finances, et première adjointe au Conseil Général... Un jour, j'ai réalisé que les femmes en politique servaient de caution photographique. Une année, trois femmes apparaissaient sur une liste, l'année suivante elles n'étaient plus que deux. Le salut des femmes en politique n'est donc venu que par les femmes. Il fallait absolument s'entre-aider, par exemple avons nous créé des associations d'adjointes à la culture. Avec la réflexion sur la parité est apparue l'idée des quotas. A l'époque, je siégeais dans un conseil d'administration aux côtés de Danièle Demaer, une grande dame, élue, communiste. Un jour, une syndicaliste nous a demandé : « Vous ne rougissez pas que l'on propose des quotas aux femmes, comme des quotas laitiers ? ». Nous avons répondu « non, on ne rougit pas », toutes les deux, spontanément et sans nous concerter, alors que nous étions de bords politiques différents. Parce que nous nous battions, chacune au sein de son parti, pour faire avancer la cause des femmes. La loi des quotas était certes discutable, mais elle était nécessaire. Comme pour le secteur culturel, l'enjeu est de permettre à un vivier d'exister, par exemple en imposant la parité au niveau des adjoints pour les élections municipales. Ce vivier permettra à des femmes de devenir maires, conseillères générales, conseillères régionales, députées, sénateurs. Quand il y aura suffisamment de femmes aux postes de responsabilité, un vrai changement sera possible. Au Sénat, ce « plafond de verre » existe plus que jamais : il n'y a qu'une commission qui soit présidée par une femme, c'est la délégation au droit des femmes. Toutes les autres commissions sont présidées par des hommes ! Au travers des auditions que

³ Une décision de ce type a été prise en 2009 pour l'aide à la production cinématographique en Espagne.

nous avons menées avec la délégation, nous avons constaté partout le même phénomène : un plafond de verre infranchissable qui fait qu'on ne voit pas de femmes aux postes de direction. Pour avoir un poste de vice-présidente au sénat il a fallu qu'on s'y mette toutes, de tous bords confondus. Le message que je veux absolument faire passer, c'est que ce problème dépasse les clivages politiques. Je veux dire aux femmes ici présentes : battez-vous ! Il faut arrêter de se dévaloriser, et prendre conscience de notre valeur.

Anne Quentin : Je vais passer la parole à nos invités artistes, pour savoir comment ils/elles réagissent aux propos qui ont été tenus. Est-ce qu'une forme d'imposition de quotas vous paraît une bonne manière de sortir de la dévalorisation des femmes ? Parmi les modes d'action nous avons abordé celui-là, mais y en a-t-il d'autres ? Quelles mobilisations sont possibles, ou du moins souhaitables ?

La Mal Coiffée : Il y a déjà une prise de conscience de cet écart. J'avoue que je tombe de haut face à ces chiffres. En même temps, ce constat me parle et me semble vraisemblable. Au sein de la Mal Coiffée, nous avons comme moyen d'action de vivre pleinement notre art. Nous recevons énormément de retours positifs de la part des femmes dans le public, qui nous disent être inspirées par notre démarche, et c'est très important pour nous. Que ça passe par le chant ou par autre chose, notre principal moyen d'action est de donner envie.

Anne Quentin : Je voudrais d'ailleurs rappeler qu'il y a davantage de femmes qui pratiquent en amateurs tous les arts que l'on sait, et qu'il y a plus de femmes dans les publics, notamment du théâtre. Autrement dit, ce sont souvent des hommes qui s'adressent aux femmes et cet aspect n'est peut-être pas anodin.

Senem Diyici : Nous avons un autre travail, en tant que femmes : s'occuper de la maison, des enfants... Or il y a un mur entre l'administration française et nous, femmes musiciennes. Sans le soutien de mon mari je ne pourrais pas être intermittente du spectacle, peut-être ne pourrais-je même pas vivre en France. Je suis musicienne, étrangère et intermittente depuis 22 ans. Je vous pose la question de toutes les femmes, et de toutes les intermittentes : comment pouvons-nous entrer dans un système de quotas ? Comment se battre pour nos musiques si nous basculons dans la politique ? On a toujours besoin de quelqu'un d'autre. Posez-vous la question vous-même : n'avez-vous pas quelqu'un d'autre qui vous aide ? Hommes et femmes, nous vivons ensemble et ne sommes pas en lutte les uns contre les autres.

Évelyne Girardon : En tant que femme qui mène une compagnie, j'ai moi aussi beaucoup de choses à faire en rentrant à la maison ! J'ai entendu vos propos, Madame, sur le courage et le fait de se battre. Cela fait trente ans que je me bats. J'ai mené des projets à la force du poignet, sans être conventionnée et sans subventions. Aujourd'hui, je suis face à un mur – ce qui me convient très bien parce que j'ai appris à fonctionner de cette manière. Il est vrai que j'ai fait un choix particulier dans mon aventure professionnelle, celui de chanter du trad' en français. Je n'ai peut-être pas choisi la voie la plus facile, et je suis relativement contente de ce que j'ai accompli avec d'autres femmes. Cela dit, j'ai du mal à accepter l'idée qu'il suffirait de vouloir se battre. Car se battre individuellement n'est pas suffisant. Je connais d'ailleurs plein de femmes qui se sont battues pour la réalisation artistique. La seule issue à mes yeux est une issue collective. Dans les musiques traditionnelles, si le fait de chanter nous est acquis, nous ne sommes toujours pas légitimes en tant qu'instrumentistes. C'est collectivement qu'il nous faut affirmer que nous ne sommes pas que des chanteuses, mais aussi des instrumentistes. C'est la seule solution !

Isabelle Courroy : Je suis moi aussi convaincue de la nécessité de soulever ces problèmes collectivement. Cependant, je pense que la question du rapport masculin/féminin est aussi de nature intime. Notre imaginaire est traversé par un tas de représentations musicales symboliquement sexuées... Les instruments à cordes renvoient souvent par exemple au stéréotype féminin de la chevelure, et la flûte au symbole phallique. Je suis instrumentiste à vent, et je joue d'une flûte oblique qui dans son contexte d'origine, n'est pas jouée par les femmes (un musicien macédonien avec lequel j'étais allée travailler m'a d'ailleurs affirmé qu'elle était « interdite » aux femmes dans son pays...). Ma pratique instrumentale franchit un certain nombre de tabous chez les musiciens dont je partage l'instrument. Pourtant, ma relation avec eux est passée de l'étonnement à la collaboration, puis au respect total. C'est ce parcours individuel, initiatique, qui peut amener un individu à suivre un fil musical, un fil sonore, pour se retrouver immiscé dans un contexte qui au départ lui est interdit.

C'est d'abord à l'intérieur de soi qu'il s'agit de dépasser ce clivage de « l'autre absolu » auquel fait référence Reine Prat dans son étude. Parallèlement à la dimension collective nécessaire et salutaire du combat des femmes, il y a la nécessité d'un travail individuel à mener par chaque être, homme et femme, sur le fait notamment de s'exposer à perdre, mais aussi de s'exposer à réussir. La peur de réussir est peut-être assez partagée chez les femmes.

Anne Quentin : Je voudrais passer la parole à Sylvain Girault, chanteur, directeur du Nouveau Pavillon – Scène de musiques traditionnelles et vice-président de la FAMDT, pour la parole du "il"...

Sylvain Girault : Je trouve qu'il y a un petit hiatus entre, d'une part, la place des femmes dans la culture subventionnée d'Etat, et d'autre part notre milieu des musiques populaires et des musiques traditionnelles. Car ce domaine représente parfaitement le milieu ignoré, méprisé et rejeté par le Ministère de la Culture. Nous sommes déjà dans des musiques sous-représentées. Le fait que l'État refuse de conventionner la compagnie d'Évelyne, malgré la place qu'elle tient aujourd'hui dans ces musiques, symbolise bien le mépris de ce ministère pour les formes artistiques que nous défendons. Nous n'appartenons pas à la culture légitime et à la culture dominante. Et c'est là une autre forme de domination, culturelle, qui est très forte en France.

Anne Quentin : Voilà une façon de ne pas répondre à la question des femmes !

Sylvain Girault : À mes yeux, l'inégalité de traitement entre les hommes et les femmes provient de l'intériorisation profonde, chez les hommes comme chez les femmes, de stéréotypes et de schémas anciens qui pèsent encore sur nos comportements. Je suis programmateur d'une scène de musiques traditionnelles à côté de Nantes, le Nouveau Pavillon, et je dois avouer que je programme plus d'hommes que de femmes. D'abord parce que l'on rencontre davantage de chanteuses et moins d'instrumentistes femmes parmi les musiciens professionnels. Mais aussi parce qu'un homme aura plus facilement l'« orgueil intériorisé ». On le remarque dans les ateliers de chant et de musique : à un moment donné, à talent égal et à capacités égales, davantage d'élèves hommes vont franchir le cap vers la scène, voire la professionnalisation, la fleur au fusil, tandis que les filles manquent parfois de confiance en elles. Cela dit, mon constat par rapport à la culture en général est plus nuancé. On sait que l'avenir des politiques culturelles en France se joue essentiellement au niveau des collectivités locales. Or dans les collectivités locales, de plus en plus de femmes occupent des postes de direction des affaires culturelles, de chargées de missions, d'élues. A l'époque où je travaillais à la direction des affaires culturelles de la ville de Saint-Nazaire, la directrice des affaires culturelles était une femme, la directrice du service des grands événements et des animations était une femme, les écoles municipales de musique, de danse et d'arts plastiques étaient dirigées par des directrices, tout comme la médiathèque et le théâtre Athénor qui était à la fois un lieu de diffusion et de création et l'école de théâtre de la ville. Donc j'évoluais dans un milieu essentiellement féminin. Il s'agit seulement d'une expérience personnelle et sans doute faudrait-il affiner l'analyse. Toujours est-il qu'une génération de filles issues des DESS culture et autres formations supérieures dans le domaine culturel, investit de plus en plus ces postes clefs, où se jouent les vrais enjeux de financement et de politiques culturelles. C'est une lecture plus optimiste que fataliste de la situation. Au Conseil Régional des Pays de la Loire, les deux cadres du service « Spectacle Vivant » sont des femmes. S'il est vrai que les grandes enseignes de la culture d'Etat demeurent sous domination masculine, la réalité de la « culture territoriale » me semble plus nuancée. C'est une lecture plus optimiste que fataliste de la situation.

Alexandra Do Nascimento : Je fais partie d'un groupe de percussions exclusivement féminin. J'ai été formée, il y a dix ans surtout par des hommes, notamment au Brésil, où les femmes sont confinées (comme dans beaucoup d'autres cultures - gnaouas par exemple) à la sphère privée et n'ont pas souvent accès à la sphère publique. Bien qu'elles aient une connaissance de la musique et des traditions, elles interviennent à un niveau caché ou ne sont pas présentes. Je partage le sentiment de La Mal Coiffée : l'envie, la passion artistique sont nos meilleurs moyens d'action. J'ai réussi à monter mon projet en autoproduction, de A à Z, parce que j'étais dans le « faire », dans un rapport passionnel à mon travail. C'est là notre meilleur atout. La notion de quota me paraît un peu antinomique quand on parle de création. Les quotas peuvent être une solution dans l'administration et la politique, mais pas forcément dans le domaine artistique. J'ai d'abord confiance en l'art et en la création.

Anne Quentin : Reine Prat évoquait les initiatives des professionnels sur le terrain. Un certain nombre de groupes « hommes-femmes » se sont récemment montés, groupes qui sont constitués d'artistes qui se sont mobilisés collectivement.

Reine Prat : Effectivement. En écho au travail conduit par le Ministère de la Culture, des initiatives en région se sont structurées de manière assez forte. En Rhône-Alpes, des femmes de théâtre et des musiciennes ont créé « HF », une association mixte qui se donne pour objectif d'alerter les tutelles – État, collectivités territoriales – et les responsables d'institutions sur les inégalités constatées en leur demandant quelles mesures ils entendent prendre pour faire appliquer, dans notre domaine d'activité, les lois en vigueur. La dernière loi en date sur l'égalité professionnelle (mai 2006) fixe à fin 2010 la réduction des inégalités salariales. La Constitution de la République a été révisée en juillet 2008 et prévoit désormais que la loi favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux responsabilités, non plus seulement politiques, mais aussi sociales et professionnelles. Le Parlement Européen a adopté, le 10 mars 2009, une résolution pour l'égalité dans les arts du spectacle. En région PACA, des musiciennes développent sous le titre « Trobairitz et compagnie », un projet qui vise à une meilleure visibilité des musiciennes. Il existait en Provence, au 12^{ème} siècle, des musiciennes-poètes-compositrices (trobairitz est le féminin de troubadours). Que sont-elles devenues au 21^{ème} siècle ? Elles existent mais on ne les voit que très rarement dans les programmations... Il est possible d'adhérer à ces différentes initiatives⁴, qui développent concrètement l'action collective que nous avons évoquée ensemble.

Anne Quentin : On peut aussi évoquer le collectif la Barbe, qui opère sur le mode des activistes américaines. Les Guérilla girls, aux États-Unis, mènent des actions dans les journaux pour dénoncer cette masculinité hypertrophiée.

Christiane Hummel : Le groupe La Barbe est venu au Sénat, au moment de l'élection du président du Sénat. Ils ont commenté l'élection du président et des vice-présidents. Nous les femmes, on se tordait, les hommes riaient jaune...

Reine Prat : La Barbe⁵ est également intervenue lors des dernières présentations de saison au Théâtre National de l'Odéon et au Théâtre National de la Colline, où l'on comptait une (peut-être deux ?) metteuse en scène ou autrice par programmation. Ceci dit, il finit par être fastidieux de compter les hommes et les femmes. Il importe bien davantage que chacun, homme ou femme, devienne libre de vivre sa féminité comme sa masculinité sans être assigné à incarner l'une ou l'autre exclusivement, en fonction de son sexe biologique.

Franck Tenaille : Je représente le réseau Zone Franche. Nous travaillons sur les musiques du monde et dans notre réseau, qui est un réseau international, on compte de nombreuses femmes, artistes ou qui dirigent des structures. En fonction des situations, des sociétés, certaines femmes ont un statut privilégié, musical, sacré ou profane. Par exemple en Mauritanie, les femmes sont des grandes griottes. Elles ont une fonction sociale et un statut bien précis, jusqu'au jour où elles ont envie de dire autre chose. Or, au cours des trente ou cinquante dernières années, les femmes à travers le monde sont montées au créneau pour dire autre chose que ce qu'on voulait leur faire dire. Par exemple Malouma est une chanteuse qui a été interdite de parole pendant dix ans en Mauritanie. En tant que griotte on lui accordait une certaine place, mais quand elle a voulu chanter le pouvoir, les détournements d'argent, les mariages forcés, les restes d'esclavage, elle est sortie de son rôle. Elle a décidé de se présenter à la députation, elle a été élue et elle est actuellement députée. Les femmes ne sont jamais passées facilement. Il faut toujours des coups de force, esthétiques ou politiques, pour s'affirmer. Les grandes artistes des musiques du monde ont un statut magnifique, mais souvent on ne raconte pas leur histoire. Comment en sont-elles arrivées là ? Miriam Makeba, Angélique Kidjo... Ces filles - je pourrais en citer bien d'autres - se sont toujours battues, mais ça ne se sait jamais. Quant à la discrimination positive, des tas de sociétés la pratiquent à leur manière. Je ne suis pas pour les quotas, mais effectivement, quand les gens ne comprennent pas, un peu de quotas ça ne peut pas faire de mal.

⁴ Contact à Lyon : hfasso@yahoo.com ; à Paris : hfparis@gmail.com ; à Marseille, le projet Trobairitz est hébergé par : contact@pianoetcompagnie.com

⁵ <http://www.labarbelabarbe.org/Accueil.html>

Intervention du public : Ce qui me frappe dans ce débat, c'est la moyenne d'âge des participants. Vos paroles témoignent d'un combat primordial et sont un encouragement vers une société toujours plus juste et progressiste. Mais j'ai le sentiment que nous nous écoutons parler sans nous adresser à la génération de demain. Il y a d'autres discours, fondamentalement plus conservateurs en ce qui concerne le devenir de la femme, qui communiquent très bien auprès des jeunes. Ces discours véhiculent par exemple des idées dangereuses sur la contraception. Ne vous trompez pas de stratégie, c'est aux jeunes que vous devez parler ! Il existe une émission culturelle sur une chaîne publique qui s'adresse aux jeunes et qui s'appelle « Trax ». Elle est présentée par une femme – ce n'est pas seulement une voix féminine mais quelqu'un qui donne un ton extrêmement actuel aux choses – et respecte une parité toute naturelle dans la création des jeunes. Il faut faire en sorte que l'on « déringardise » ce discours, car cette génération est suffisamment émancipée. Si vous ne vous adressez pas en premier lieu aux jeunes, on aura tout faux.

Reine Prat : Bien sûr, toutes les générations doivent être sensibilisées. Simplement, en tant que chargée de mission au Ministère de la Culture j'ai mis ici l'accent sur l'organisation professionnelle du secteur. Certains artistes travaillent avec des jeunes, et certaines initiatives pour l'égalité hommes-femmes sont prises par de très jeunes artistes. Et le ministère de la culture est cosignataire de la convention interministérielle pour l'égalité dans les systèmes éducatifs⁶. C'est l'ensemble des partenaires d'un secteur d'activité qui doit se mobiliser pour engager le changement.

Anne Quentin : Ce débat est terminé. Hauts les cœurs et puis à des combats futurs. Merci de votre attention.

⁶ http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/17_convention_education.pdf